



Le président-directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU LOUVRE

Décision n° 2017-05

**Portant modification de l'organisation de l'Établissement Public
 du musée du Louvre**

Le président de l'Établissement public du musée du Louvre

- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques ;
- Vu le décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Établissement public du musée du Louvre ;
- Vu le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Établissement public du musée du Louvre ;
- Vu la décision 2014-20 du 1^{er} juillet 2014 modifiée portant organisation l'établissement public musée du Louvre ;
- Vu l'avis du comité hygiène et sécurité au travail rendu lors de sa séance du 17 mars 2017 ;
- Vu l'avis du comité technique rendu lors de sa séance du 23 mars 2017;

Décide

Article 1 : L'article 5.2 de la décision 2014-20 concernant l'organisation du musée national Eugène Delacroix est modifié comme suit :

Au lieu de lire

Sous l'autorité du directeur du musée national Eugène Delacroix, et en lien avec les différentes directions du musée du Louvre, le musée national Eugène Delacroix est organisé pour mener des activités culturelles et documentaires, de régie d'œuvre, d'accueil, de billetterie et de surveillance et de gestion administrative.

Il comporte les entités suivantes :

- Le service culturel de la documentation



Le président-directeur

Décision 2017-05

- Le service de l'accueil et de la surveillance

Lire

Sous l'autorité du directeur du musée national Eugène Delacroix, assisté d'un secrétaire général le musée national Eugène Delacroix est organisé comme suit :

Il comporte les entités suivantes :

- Une unité collections
- Une unité Médiation et Action culturelle
- Une unité communication et développement
- Le service de l'accueil et de la surveillance muséographique

Article 2 : L'administrateur général est chargé de l'exécution de la présente décision.

24 AVR. 2017

Jean-Luc MARTINEZ

Le président de l'Etablissement
Public du musée du Louvre.